Monsieur le Maire Place Royale 64 000 PAU

Pau, le 13 décembre 2017

Monsieur le Maire,

Vais-je devoir, pour des raisons de sécurité, me résoudre à abandonner le vélo (qui est mon moyen de déplacement quotidien dans cette belle ville de Pau que j'habite), pour venir grossir le flot des voitures et encombrer la circulation paloise... ? C'est la question que je me pose, et que je vous soumets.

Pour la troisième fois en trois ans, je suis, dans mon bon droit, victime à vélo d'un accident avec une voiture en ville... Cette fois-ci, mercredi 29 novembre, au Foirail, je m'en sors avec le sternum fracturé déplacé et trois côtes cassées. Il s'en est fallu cependant de peu que je finisse sous les roues de la voiture qui m'a fait chuter. Aux urgences ce mercredi matin, nous étions trois cyclistes accidentés.

L'analyse des raisons de ces accidents ou des situations de danger que je rencontre régulièrement fait ressortir les quelques éléments récurrents suivants :

- faute de voies réservées aux cyclistes en nombre suffisant, je suis obligé de circuler, la plupart du temps, sur les voies aménagées pour les voitures (et dans l'esprit, pour elles seules), entre les véhicules stationnés des deux côtés de la rue, au gré de leur entrée ou sortie du stationnement, de l'ouverture de leur portière,... L'alternative, mais elle m'expose à une contravention de quatrième classe -135€-, est d'emprunter les trottoirs, ce qui reporte la mise en danger sur le piéton...
- les rues étant souvent étroites et à double sens, les vélos étant plus lents que les voitures, il n'est pas rare de se faire doubler et serrer par les automobilistes impatients ou pressés, gênés par le cycliste dans leur déplacement...
- quand elles existent, les voies cyclables sont bien souvent discontinues, il n'y a la plupart du temps pas d'aménagement adéquat lorsqu'elles s'interrompent, ces voies sont rarement physiquement protégées et sont régulièrement occupées par des véhicules à moteur en stationnement. D'autre part, ces bandes cyclables sont assez souvent insérées entre la voie de circulation automobile et leurs emplacements de stationnement...
- au-delà des incivilités volontaires qui relèvent de comportements individuels, je constate, quand nous en parlons, que les automobilistes qui m'ont mis en danger reconnaissent, de bonne foi, la plupart du temps, ne pas avoir envisagé la présence d'un vélo à cet endroit, ne pas m'avoir ni vu ni « calculé », ne pas avoir pensé que la rue était à partager avec les vélos... Souvent également, ils méconnaissent le « sens interdit, sauf vélo », le « tourne à droite pour les cyclistes »..., ce qui conduit à me faire régulièrement klaxonner ou, moins bien, copieusement engueuler, alors que je suis dans mon bon droit.
- en de multiple endroits, l'état de la chaussée la rend impropre à la circulation en ligne droite pour un vélo (trous, racines saillantes, feuilles ou branches sur la chaussée cyclable, revêtement dégradé, verre cassé à proximité des containers à verre...) ce qui oblige à de multiples et réguliers écarts, tout à la fois dangereux et mal perçus.

Voilà pour l'état des lieux des circonstances vécues quotidiennement.

Je regrouperais ces situations en trois ensembles, dont deux me semblent dépendre de l'action publique et de vos pouvoirs de Maire.

Le premier ensemble est ce qui pourrait relever d'un « plan de circulation cycliste global et cohérent » associé à un « programme pluriannuel d' équipement » : ces éléments seraient certainement de nature à élever le niveau de sécurisation de la circulation cycliste, tout en la rendant plus compréhensible et visible par les automobilistes. C'est, me semble-t-il, ce que d'autres grandes villes (Bordeaux, Toulouse, Nantes, pour n'en citer que quelques-unes) ont mis en œuvre dans leur centre ville.

Le deuxième ensemble relève de ce que j'appelle la « communication positive sur la circulation cycliste », « l'éducation au partage de l'espace public » à destination de tous les usagers (automobilistes, mais aussi cyclistes -nous ne sommes pas exempts d'incivilité !- et piétons). La encore, je constate que les programmes lancés dans de grandes villes sur le partage de l'espace public, des espaces de circulation, ont grandement contribué à créer un climat de respect mutuel et à pacifier les relations entre usagers. Oui, une communication positive régulière sur le vélo est de nature à donner l'envie à l'automobiliste de se transformer, lui aussi, parfois en cycliste, à en percevoir le plaisir... et les faiblesses. Bref à changer son regard, son attention et son comportement de conduite...

Le troisième ensemble relève des incivilités ou comportements individuels plus ou moins volontaires... Ils relèvent d'un changement de mentalité au long cours, mais vos pouvoirs de police sont tout de même de nature à faciliter ce changement en ayant recours, à défaut de sanction, tout du moins à des rappels à la loi devant les stationnements/arrêts sur les voies cyclables particulièrement.

Voilà, Monsieur le Maire, ce dont je souhaitais vous faire part. J'avoue que je ne « lâcherai » qu'en dernière extrémité mon vélo, tant je ne peux renoncer à penser que Pau pourrait se prêter parfaitement et merveilleusement au déplacement cycliste, si les conditions de sécurité y étaient réunies.

Vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.